

## **Préavis municipal no 39-2015 au Conseil communal de Cugy VD**

**Demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'271'000.- (deux millions deux cent septante et un mille) pour la réfection et le réaménagement routier de la rue du Village ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 39-2015 concernant l'octroi d'un crédit d'un montant de CHF 2'271'000.- (deux millions deux cent septante et un mille) pour la réfection et le réaménagement de la rue du Village.

### **1. Préambule**

La rue du Village, bordée essentiellement de fermes, dont certaines sont encore en exploitation et plusieurs ont été ou sont en train d'être transformées en habitations, est inscrite au registre des monuments historiques vaudois en note 3.

L'intérêt attesté par cette note est dû principalement au fait que la majorité des maisons qui la bordent ont conservé les caractéristiques architecturales d'origine. C'est pourquoi, lors des transformations de ces bâtiments, la Municipalité est attentive à faire respecter les aspects historiques, comme l'y oblige le règlement communal, tout en permettant une utilisation raisonnable des volumes disponibles.

Malgré le développement considérable de la Commune en périphérie du village historique, cette voie conserve une grande importance du point de vue des communications et de la vie sociale. Elle est aussi l'image de la commune de Cugy.

Elle accueille l'Administration communale, le Centre œcuménique, le cimetière, la Maison villageoise, le marché à la ferme, plusieurs artisans et commerçants. Elle sert de voie d'accès aux élèves du site scolaire de la Combe, de la Chavanne et du Motty.

En bref, les circulations piétonne et motorisée n'ont cessé de croître au cours des dernières décennies, d'où la difficulté, à certaines heures de la journée, à faire cohabiter piétons et automobilistes.

### **2. Projet**

En 2007, la Municipalité a adopté les principes d'aménagement de l'espace public proposés sous la forme d'un plan général d'intention par son mandataire, le bureau Plarel, urbanistes, architectes à Lausanne.

En attendant de pouvoir présenter la réalisation de l'ensemble du projet (objet du présent préavis), la Municipalité s'en est inspirée pour aménager diverses zones liées à la rue du Village :

- 2007 croisée chemin du Four – rue du Village
- 2008 chemin de la Chavanne
- 2009 chemin de la Combe
- 2012 Espace Cavenettaz
- 2012 rue du Village (abords du cimetière, de la Maison villageoise et de la Maison de Commune).

Compte tenu de l'augmentation des usagers de la rue du Village et de l'état général de ses infrastructures, la Municipalité souhaite réaliser sa réfection complète suivant les principes d'aménagement cités plus haut.

Dans l'intervalle, le projet a été envoyé au Canton pour un examen préalable auprès des différents services concernés. Nous avons reçu une réponse favorable à mi-octobre, ceci explique le retard pris par rapport à la planification annoncée lors de la présentation du crédit d'étude.

Le projet, en fonction des remarques formulées dans le rapport final de l'examen préalable, a été partiellement modifié.

Sur la base de celui-ci, le municipal en charge du projet, accompagné de notre mandataire, a rencontré presque tous les propriétaires fonciers sur les parcelles desquels le tracé du trottoir ou de la route empiète. Cela représente treize parcelles pour des surfaces comprises entre 1m<sup>2</sup> et 36m<sup>2</sup>.

Lors de ces rencontres, le projet leur a été présenté de manière détaillée, ainsi que la proposition de convention en vue de l'inscription au Registre foncier d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules.

### **3. Choix de la Municipalité**

Le présent projet a été porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 19 février 2015. La commission ad hoc a émis un certain nombre de remarques, qui ont fait l'objet d'une discussion préalable et conduit au retrait, par la Municipalité, de son préavis.

En effet, à la faveur du report d'un mois de la séance suivante du Conseil initialement fixée au 30 avril, la revendication principale de la commission devenait réalisable: la présentation des travaux prévus, sur la base de soumissions rentrées, tout en respectant le calendrier prévu par la Municipalité. Le présent préavis reprend donc les éléments essentiels figurant dans les Nos 27-2014 (crédit d'étude) et 39-2015 retiré (crédit de construction).

Toutefois, la Municipalité a mis à profit les échanges constructifs avec votre commission d'étude pour réviser l'une des composantes du projet. C'est ainsi qu'elle a décidé de dissocier le réaménagement de la rue du Village de la réfection de la place Vaney. En effet, il apparaît plus opportun de lier cette place au Forum du Centre œcuménique, plutôt qu'à la rue du Village elle-même ; ces deux espaces récréatifs gagneront à être traités ensemble, afin d'en faire un lieu de rencontre cohérent sur le plan urbanistique. Ce projet devra faire l'objet d'un nouveau préavis.

Enfin, on notera que, sur le plan financier, les estimations faites en février sur la base des pré-métrés et des prix moyens du marché ne sont pas très éloignées des prévisions ci-dessous, soumissions rentrées.

## **4. Aspects techniques**

### **4.1 Rue du Village**

#### **4.1.1 Travaux routiers et trottoir**

Les travaux sont divisés en deux parties :

la *zone aval* allant du carrefour route de Lausanne, rue du Village à la Maison villageoise et la *zone amont* délimitée par les croisements de la rue du Village avec le chemin de la Combe et plus haut avec le chemin de Palud. Cette présentation permet d'envisager, le cas échéant, de réaliser les travaux indépendamment l'un de l'autre.

Sur la base des relevés effectués le long de la rue, il est prévu de renouveler (ou de réaliser) l'encaissement de la chaussée sur toute la longueur. La route et le trottoir seront composés d'une couche d'enrobé dite de support et d'une couche plus fine dite de roulement.

Une ligne de pavés réguliers d'une largeur d'un mètre sera posée en début de chaque secteur pour montrer l'entrée en zone 30 km/h.

La chaussée a une largeur prévue de quatre mètres huitante, le trottoir d'un mètre quarante. Dans les endroits plus étroits, qui ne permettraient pas de garantir ce gabarit, c'est la largeur de la chaussée qui a été diminuée et ramenée à quatre mètres trente.

De chaque côté, l'espace public sera délimité par une rangée de pavés en granit. Deux rangées de pavés posés à plat ou en biais, suivant la configuration du terrain, marqueront les limites du trottoir et de la route. Il s'agira d'un trottoir franchissable, d'une part pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété, d'autre part pour permettre de croiser avec les véhicules agricoles et les camions (voir coupe type, en annexe). La reprise des eaux de surface se fera par des grilles raccordées au collecteur d'eau claire. Une attention particulière sera apportée, afin de ne pas déverser l'eau collectée par la chaussée sur les domaines privés.

#### **4.1.2 Réseau d'évacuation des eaux claires et des eaux usées**

La mise en séparatif des collecteurs d'eau usée (EU) et d'eau claire (EC) a été réalisée en 1985. Nous profiterons de ces travaux pour améliorer le réseau ponctuellement sur la base des relevés du PGGE et des contrôles caméras.

Sur le bas de la rue du Village, en direction de la route de la Bérallaz, il est prévu de remplacer la conduite EU et EC sur environ 50 mètres.

Les couvercles des chambres actuelles seront tous remplacés. Ils ne présentent plus les garanties suffisantes de sécurité pour le trafic automobile.

#### **4.1.3 Réseau d'eau potable et de défense incendie**

La conduite d'eau potable, posée en 1985 dans le cadre des travaux de mise en séparatif, sera complètement remplacée. Les conduites d'eau potable bénéficient de subventions de l'ECA dont le taux est différent selon qu'il s'agit de remplacement ou d'extension du réseau de défense incendie. Une demande de subvention sera envoyée à l'ECA.

Les abords des fontaines de la Commune, classées en note \*3\* au recensement architectural, seront pavées afin de marquer la zone publique et d'éviter le parcage de véhicules.

#### **4.1.4 Eclairage public**

De nombreux citoyens se plaignent de la mauvaise qualité de l'éclairage de la rue du Village et des nombreuses pannes qui plongent toute la rue dans le noir. Dans le but d'améliorer cette situation, il est prévu de poser 23 mâts équipés de luminaires LED, diffusant un éclairage plus régulier, moins gourmand en énergie et disposant d'une régulation permettant de diminuer le niveau de l'éclairage à certaines périodes de la nuit.

De manière à garder une unité avec les luminaires posés ces dernières années, à L'Espace Cavenettaz, aux chemins de la Chavanne et de la Combe par exemple, le choix s'est porté sur des luminaires de type « ALMA ».

#### **4.1.5 Services industriels**

Les différents services (électricité, téléphone, gaz, téléseu) ont été approchés dans la phase d'étude leur annonçant le planning prévisionnel des travaux et leur demandant de prévoir la transformation, si nécessaire, de leur réseau. Ils nous ont fourni les plans de leurs installations.

Nous avons rencontré pour la présentation de leur projet le représentant de Romande Energie, électricité. Les projets d'intention de la part de Swisscom et de CityCable pour le téléseu lausannois nous sont aussi parvenus. Le service du gaz est encore au stade d'étude. Une séance préparatoire aura lieu avec les intéressés, de manière à coordonner chaque projet à l'avancement des travaux.

#### **4.1.6 Entrée Nord du Village**

Des contacts ont été pris avec les propriétaires bordiers de ce segment étroit, pour envisager l'amélioration de la cohabitation entre les piétons et les véhicules.

## 5. Calendrier indicatif des travaux

Enquête publique	janvier - février 2015
Appel d'offres *	mars 2015
Plan d'exécution terminé	avril 2015
Contrôle des soumissions et adjudications	avril-mai 2015
Début des travaux	juillet 2015

## 6. Coûts des travaux

Le tableau suivant indique le devis estimatif général. Il a été établi sur la base, pour les travaux de génie-civil, des soumissions rentrées et pour les autres postes sur les prix moyens du marché. Au moment de la rédaction du préavis, les soumissions sont en phase de contrôle et d'évaluation chez notre mandataire.

<b>Devis général</b>		
<b>Partie Aval</b>		
Génie civil, réfection totale de la chaussée, y.c. fouille	TTC	1'305'658.00
Travaux sanitaire conduite d'eau	TTC	110'427.00
Eclairage public	TTC	77'814.00
Marquage, signalisation	TTC	5'000.00
Honoraires, projet d'exécution, direction des travaux, servitudes.	TTC	111'000.00
Emprises, frais d'enquête, divers (env. 3 %)	TTC	48'101.00
<b>Total rue du Village aval</b>	<b>TTC</b>	<b>1'658'000.00</b>
Subvention ECA pour remplacement conduite d'eau	env.	26'000.00
<b>Partie Amont</b>		
Génie civil, réfection totale de la chaussée, y.c. fouille	TTC	444'342.00
Travaux sanitaire conduite d'eau	TTC	69'437.00
Eclairage public	TTC	35'830.00
Marquage, signalisation	TTC	3'000.00
Honoraires, projet d'exécution, direction des travaux, servitudes.	TTC	37'000.00
Emprises, frais d'enquête, divers et pour arrondir (env. 4 %)	TTC	23'391.00
<b>Total rue du Village amont</b>	<b>TTC</b>	<b>613'000.00</b>
Subvention ECA pour remplacement conduite d'eau	env.	17'000.00
<b>Total rue du Village</b>	<b>TTC</b>	<b>2'271'000.00</b>

## 7. Impact attendu sur le budget

Le financement se fera par l'emprunt. Il est prévu d'amortir les travaux de remplacement de la conduite d'eau, calculés à CHF 373'700.-, par le fonds de réserve du réseau d'eau No 9280.03 et ceux relatifs au réseau d'évacuation des eaux claires et des eaux usées, calculés à CHF 50'000.-, par le fonds de réserve investissements du réseau d'égouts No 9280.04. Ces deux postes n'impacteront pas les budgets futurs.

Les travaux relatifs à la route, à l'éclairage public seront, quant à eux, amortis sur 30 ans ; ils représentent une somme évaluée à CHF 1'847'300.-.

Les charges liées à cet investissement, qui grèveront le budget dès 2016, peuvent être estimées comme suit :

- amortissement annuel de l'investissement (arrondi) CHF 61'580.-,
- intérêt annuel moyen sur 30 ans (arrondi) CHF 20'320.- (taux indicatif moyen de 2,2%).

Cela représentera, jusqu'au terme de l'amortissement et du remboursement de l'emprunt, une charge annuelle moyenne de CHF 81'900.--.

## 8. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- vu le préavis municipal no 39-2015 du 13 avril 2015,
- oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'adopter le projet tel que présenté par la Municipalité ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'271'000.- (deux millions deux cent septante et un mille) pour la réfection et le réaménagement de la rue du Village, l'échange de la conduite d'eau potable ;
- de financer cette dépense par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les travaux pour la réfection et le réaménagement de la rue du Village, l'éclairage public sur 30 ans ;
- d'amortir les travaux de réfection des canalisations eaux claires et eaux usées par un prélèvement sur le fonds de réserve n°9280.04 ;
- d'amortir les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9280.03.

Adopté par la Municipalité le 13.04.2015.

La Municipalité

Municipal en charge du dossier : Christian Durussel

Annexes : coupe type du profil des travaux rue du Village  
plan de la (des) zone(s) concernée(s)